Programme des enseignements du Diplôme de Formation Générale en Sciences Médicales – Année universitaire 2023-2024

Semestre 8 & 9 CM : 10H TD : 8H TP : 50H	**UE d'engagement social « Sauvetage en mer » : Niveau 1**	6 ECTS 40 pts parcours Facultatif
Responsable(s)	M. GIGANTE (PU-PH, 5204 – Médecin référent SNSM Réunion-Mayotte)	
Pré-requis	Titulaire du DFGSM	
Objectifs	Dans le cadre de la réforme du deuxième cycle des études médicales, la valorisation du Parcours étudiants pour la procédure nationale d'appariement donnant accès au troisième cycle comprends des UE d'engagement associatif. La position insulaire de La Réunion au sein de l'Océan Indien justifie une activité de sauvetage en mer qui comprends un important volet sanitaire. Il est donc légitime de former les étudiants en médecine qui le désirent au sauvetage en mer et à ses spécificités sanitaires. L'enseignement se fera en pédagogie inversée.	
Contenu	**Navigation :** (3h CM et 2h ED, 30H TP) - Eléments du bateau - Balisage - Règles de barre et de route - Feux et marques des navires - Signaux sonores - Organisation des secours – Signaux de détresse - Météo marine- - La marée - Loisirs Nautiques - Carte Marine - Les Nœuds **Sanitaire :** (6h CM et 4h ED, 15H TP) - Spécificité sanitaires du sauvetage en mer - L'obstruction brutale des voies aériennes - Les hémorragies externes - L'inconscience - L'arrêt cardiaque - La défibrillation automatisée externe - Les détresses vitales - Les malaises et la maladie - Les accidents de la peau - Les traumatismes des os et des articulations - La noyade : Généralités **Radiotéléphonie :** (1h CM et 2h ED, 5H TP) Généralités du service mobile maritime Radiotéléphonie VHF Utilisation pratique de VHF ASN (SMDSM)	
Evaluation	- Assiduité - Validation PSE1 - Validation Permis côtier - Validation CRR	
Compétences acquises	A l'issue de cette formation d'un an, l'étudiant sera canotier en formation, titulaire du PSE1, du CRR maritime et du permis Bateau côtier. Pour ceux qui envisagent de poursuivre l'aventure avec la SNSM, il sera ouvert une deuxième UE, de Niveau 2 afin de devenir canotier, titulaire du PSE2 et du permis hauturier.	